

# 5.1 CURSUS MUSIQUE INSTRUMENTS



## RÉFÉRENCE

Décret n° 2017-718 du 2 mai 2017 relatif aux établissements d'enseignement de la création artistique.

*Section 3 «Agrément des établissements assurant une préparation à l'entrée dans les établissements d'enseignement supérieur de la création artistique dans les domaines du spectacle vivant et des arts plastiques »*

De l'article R. 759-9 à l'article D 759-16

## Projet Pédagogique

Cette formation intensive a pour objectif de préparer les étudiants aux concours des CNSMD de Lyon, de Paris, les CEFEDM, les CFMI, les Ecoles Supérieures de Musique, les écoles supérieures en France comme à l'étranger.

Outre l'acquisition des connaissances artistiques et techniques fondamentales, ces classes préparatoires intègrent la pratique d'une esthétique complémentaire et la rencontre avec des enseignants et des artistes confirmés. D'une durée d'un an ou deux ans, elles sont l'occasion d'expérimenter, de créer, d'interpréter en tissant des liens étroits avec le spectacle vivant, notamment avec la Saison de l'Auditorium.

L'ambition de ces classes est de former de futurs acteurs artistiques du monde contemporain. Par les approches croisées des nombreuses disciplines du Conservatoire du Grand Chalon, les musiques classiques et contemporaines, la composition électroacoustique, les musiques actuelles amplifiées, le jazz, la danse, le théâtre, les étudiants construiront le sens de leurs ambitions artistiques.

## Liste des disciplines concernées

- Les Cordes
- Les Bois
- Les Cuivres
- Les Instruments polyphoniques (accordéon, guitare, harpe, mandoline, percussions)
- Le Piano

## Ces classes concernent

Les élèves ou étudiants, quel que soit leur niveau scolaire, pouvant attester d'un niveau équivalent au 3<sup>ème</sup> cycle de conservatoire dont le dossier aura été validé par la commission d'admission en Classe Préparatoire. Cette commission est issue des membres du comité de suivi pédagogique des classes préparatoires.

---

## Modalités d'accès

---

Sur concours d'entrée

### Contenu des épreuves

Exécution d'un programme de 20mn maximum contenant au moins deux pièces d'esthétiques différentes dont une datée post 1960.

### Une épreuve de Formation Musicale pouvant contenir

- un commentaire d'écoute
- un chant déchiffré
- un relevé de thème
- une reconnaissance harmonique

Un entretien de 15mn portant sur les motivations et attentes du candidat.

---

## CONTENU PÉDAGOGIQUE DE LA FORMATION

La formation comporte des cours hebdomadaires et des cours annualisés sur 1 ou 2 ans. Ces cours peuvent être soit obligatoires soit optionnels. Le parcours pédagogique est défini en fonction des objectifs de chaque étudiant en étroite concertation avec l'équipe des enseignants. En fonction de chacune des situations, des validations d'acquis seront mises en place par le Comité de suivi pédagogique. Les modules A B C D E sont obligatoires.

### A. Module principal

- Instrument : 1 ou 2 cours hebdomadaires de 1h30 pouvant être réalisé par un ou plusieurs enseignants
- Improvisation : Ateliers de pratiques pouvant être organisés sous forme de session ou lors de cours hebdomadaires / 24h à répartir sur 1 ou 2 années.
- Création : cours didactiques et réalisation d'une création personnelle ou collective / 48h à répartir sur 1 ou 2 années.
- Projets transversaux : participation à des événements croisés entre différentes disciplines / 35h à répartir sur 1 ou 2 années.
- Déchiffrage : cours réalisés seul ou en groupe / 30h à répartir sur 1 ou 2 années.

### B. Pratique collective

95h à répartir sur une ou deux années.

La pratique collective est organisée soit par sessions, soit par cours hebdomadaires. Les étudiants pourront être requis pour l'ensemble des possibilités offertes par leur instrument : Musique de chambre, Chant choral, Orchestre symphonique, Grand symphonique, Orchestre d'harmonie, Brass Band, Ensemble XX-XXI, ensembles Musiques du monde, Musique Ancienne,...

### C. Culture

2 heures hebdomadaires

Culture musicale (analyse formelle, commentaire d'écoute, musicologie).

### D. Module spécifique

- Immersion en milieu de l'enseignement supérieur : 14h
- Master class, stages, ... : 6h

### E. Module préparation aux examens et concours

- Epreuves tests : 8h
- Suivi individualisé : 4h
- Travail écrit ou oral spécifique aux épreuves des établissements choisis : 4h
- Travail corporel, gestion du stress : 4h

### F. Cours optionnels

Les cours optionnels sont réalisés en fonction des attentes des étudiants et des contenus des concours qu'ils ont retenus.

- Piano complémentaire : 1/2h hebdomadaires
- Langue : en fonction des concours ciblés / 2h hebdomadaires
- Discipline complémentaire : musiques actuelles, musiques du monde, musique ancienne, ... / 2h hebdomadaires
- Formation Musicale : en fonction des attentes / de 1/2h à 2h hebdomadaires

## SUIVI DE L'ENSEIGNEMENT

### Comité de suivi pédagogique

- Direction : Robert Llorca, Eddie Nicollet
- Le responsable de la formation : Martin Ackerman
- Le responsable de la saison artistique : Stéphane Warnet
- L'ensemble des enseignants responsable des modules et disciplines
- Des membres de l'enseignement supérieur
- Des personnalités invitées

Le responsable de la formation reçoit l'ensemble des étudiants afin de déterminer leurs objectifs et leurs besoins pédagogiques.

## RÉPARTITION HORAIRE

Cette répartition s'exprime en horaires hebdomadaires et annuels pour deux années d'étude. Elle peut fluctuer en fonction de la discipline principale de l'étudiant. Une année représente 30 semaines de cours.

		Cours hebdomadaires	Cours hebdomadaires annualisés sur 2 ans	Cours sur 2 ans
<b>A. Module principal</b>				
	Instrument	1,50	90	
	Improvisation			24
	Création			48
	Projets transversaux			35
	Déchiffrage			30
<b>B. Pratiques collectives</b>				
	Musique de chambre, Orchestre, Chœur			95
<b>C. Formation Musicale Culture</b>				
	Culture	2,00	120	
<b>D. Module spécifique</b>				
	Immersion enseignement supérieur			14
	Master classes, stages,...			6
<b>E. Module Prépa Concours</b>				
	Epreuves tests			8
	Suivi individualisé			4
	Travail écrit ou oral spécifique aux épreuves			4
	Travail corporel, gestion du stress			4
	<b>Sous TOTAL</b>	3,50	210	272
		<b>Transposition horaire hebdomadaire</b>		<b>8</b>
		<b>TOTAL horaire formation obligatoire</b>		<b>482</b>

<b>F. Cours optionnels</b>	
Piano complémentaire	0,50
Langue	2,00
Mus Act, Mus du M, Mus Ancienne ...	2,00
Formation Musicale Option	2,00
Harmonie, Orchestration	1,50
<b>TOTAL hebdomadaire</b>	<b>8,00</b>